



## **L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec accueille avec satisfaction l'annonce de la modernisation de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier**

**Québec, le 4 juillet 2024** – L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec accueille avec satisfaction l'annonce de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina, de moderniser la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier à la suite du dépôt du document synthèse de la consultation sur l'avenir de la forêt. Les résultats de cette consultation marquent une étape cruciale pour assurer l'avenir de nos forêts.

L'Ordre tient à saluer la transparence et l'inclusivité de cet exercice de consultation, qui a permis de recenser les enjeux et les problématiques soulevés par le grand public et l'ensemble des utilisateurs et des partenaires du milieu forestier.

Bien que le Rapport met en lumière certaines oppositions dans les solutions proposées, il présente aussi et surtout de nombreux points de convergence parmi les intervenants concernés par l'avenir de la forêt, notamment en ce qui concerne la gouvernance forestière, la prise en compte des réalités régionales et l'harmonisation des usages: *"Il devenait impératif d'ouvrir le Régime forestier pour instaurer un modèle d'aménagement durable des ressources forestières qui soit soutenu par la population québécoise, les intervenants et les professionnels du secteur. Cette volonté de changement exprimée par la Ministre est un geste ambitieux qui mérite d'être souligné. Maintenant, ce vaste chantier de modernisation est colossal et les attentes sont élevées pour le public, l'Ordre et tous les partenaires du milieu forestier. Ce faisant, notre Ministre doit désormais confirmer ses intentions dans un échéancier de travail à court terme. Bien entendu, l'Ordre participera activement aux travaux, aux côtés de la Ministre et des partenaires du milieu forestier."* de déclarer le président de l'Ordre, M. Patrick Pineault, ing.f.

Dans le contexte actuel de changements globaux, la modernisation de la Loi est essentielle afin de restaurer la confiance de la population dans la gestion de nos forêts. C'est également une opportunité unique de donner une plus grande reconnaissance aux avis, conseils et recommandations scientifiques des professionnels impliqués dans l'aménagement des forêts québécoises et de jeter les bases d'une foresterie simplifiée, agile et résiliente.

-30-

**Source : Marie-Claude Dussault, MBA**

Directrice des communications et de la formation continue

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Tél. : 418 650-2411, poste 102 | [marie-claude.dussault@oifq.com](mailto:marie-claude.dussault@oifq.com)